



- Afin de faciliter l'échange d'informations Ecole / Parents, vous devez consulter quotidiennement école directe, le cahier de texte et le signer à chaque nouveau message.  
Vous pouvez aussi utiliser école directe pour passer des informations à l'enseignant, prendre rendez-vous...
- Les parents qui souhaitent entrer dans l'école élémentaire doivent passer par l'accueil.
- Pour tout conflit entre enfants, pendant le temps scolaire, les parents ne sont pas autorisés à le résoudre sur le trottoir. Par contre, vous pouvez en discuter avec l'enseignant(e) de votre enfant afin de trouver ensemble des solutions dans le respect de chacun.
- Le chef d'établissement est disponible pour vous rencontrer, à condition de prendre rendez-vous.
- Le bon fonctionnement de nos rencontres est le premier signe de notre souci mutuel de faire progresser l'élève le plus efficacement possible dans l'établissement.
- Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé par écrit au chef d'établissement, dans les plus brefs délais.
- Toute modification du statut externe ou demi-pensionnaire, garderie, passe par l'accord du chef d'établissement.

#### ✓ **Sanctions**

La sanction est une occasion donnée à l'élève de se remettre en question afin de progresser, ce peut être :

- Une simple punition
- Si le comportement ne progresse pas, le conseil d'équipe éducative peut donner un avertissement avec punition, tâche d'intérêt général, exclusion de la classe, mais peut décider aussi un renvoi temporaire ou définitif.

#### ✓ **Objets personnels :**

- L'école ne peut être tenue responsable en cas de perte, de détérioration des effets personnels. Les familles éviteront de laisser les élèves venir à l'école avec des objets sans lien avec les activités scolaires. Les bijoux précieux sont déconseillés. L'enseignant, en lien avec la direction, peut autoriser ou non l'apport d'objets non scolaires.
- Tout objet confisqué sera restitué en fin d'année scolaire.

#### ✓ **Tenue :**

Il est demandé aux élèves d'avoir une tenue correcte, ainsi que des chaussures tenant bien aux pieds (les tongs et les talons sont interdits).

#### ✓ **Santé et Hygiène :**

- Le personnel éducatif n'est pas habilité à donner des médicaments. Il est donc strictement interdit de confier des médicaments à vos enfants. Pensez à le signaler à votre médecin en cas de prescription.  
Les traitements permanents feront l'objet d'un protocole PAI (Projet d'Accueil Individualisé), qui sera défini et signé par les parents, le chef d'établissement, l'enseignant et le médecin scolaire.
- En cas de maladie, vous devez garder les enfants jusqu'à guérison.
- Afin d'éviter la prolifération des poux, surveiller régulièrement la chevelure de votre enfant et prévenir l'enseignant immédiatement. Il est vivement conseillé d'attacher les cheveux longs.

#### ✓ **Cantine - Garderie – Etude :**

- La cantine, la garderie et l'étude sont des services rendus aux familles. Un mauvais comportement répété de l'enfant peut aboutir à l'exclusion temporaire ou définitive de ce service.
- Toute carte de cantine détériorée ou perdue sera refacturée **10 euros**.
- Les goûters doivent rester simples et pratiques.
- Par mesure d'hygiène et de sécurité les chewing-gums et les sucettes sont interdits. Les bonbons ne constituent pas un goûter.

#### ✓ **Sorties scolaires :**

- A l'occasion des sorties, nous tenons à ce que les élèves aient un comportement digne de l'éducation que nous entendons transmettre. L'école Jeanne d'Arc est aussi jugée sur l'attitude que chacun peut avoir « hors des murs ». Un enfant dont le comportement ne convient pas lors d'une sortie pourra être privé de la sortie suivante.

#### **En conclusion**

*Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, cependant durant le temps scolaire les enseignants et le personnel éducatif prennent le relais. En cas de désaccord avec l'un ou l'autre des membres de l'école, il est important de dialoguer avec l'intéressé avant d'entrer dans une polémique qui pourrait nuire à l'école et à ceux qui la fréquentent.*

*Ce règlement que vous approuvez vous engage. Si vous ne le respectez pas, c'est que l'école ne correspond plus à vos attentes, et il faudra alors peut-être reconsidérer la scolarisation de votre enfant dans cette école.*

*La confiance est la clef de notre collaboration à l'éducation de votre enfant. Nous vous en remercions.*

**L'équipe éducative**